



Saint-Gildas-de-Rhuy, le 08/10/2024

Le Maire de SAINT GILDAS DE RHUYS

À

Monsieur BOUR Nicolas  
Président Association Les amis de Saint Gildas de  
Rhuy et de la Presqu'île de Rhuy  
3, rue Boissonade  
75014 PARIS

Objet : Réponse au courrier du 26/09/2024 de l'association "Les Amis de Saint-Gildas-de-Rhuy" sur le projet Cœur de Bourg

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Nous avons bien pris connaissance de vos remarques concernant le projet Cœur de Bourg, et nous souhaitons, par la présente, vous apporter plusieurs éléments de réponse, en clarifiant certains points qui semblent soulever des incompréhensions.

Tout d'abord je me permets de rappeler la genèse de cet ambitieux projet urbain.

Les réseaux d'eau du centre-bourg ont été installés il y a plus de 40 ans et présentent des signes de fragilisations avérées. GMVa, qui détient la compétence eau et assainissement, nous a alerté dès 2022 sur l'état des réseaux : risques d'affaissement par endroit qui pourraient engendrer des pollutions par mélange des eaux. Nous sommes aussi en présence de canalisations qui répondaient aux normes de l'époque (en amiante-ciment) et qui doivent être remplacées au profit de canalisations et raccords en grès.

C'est dans ce cadre que la municipalité a saisi GMVa pour engager des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et potables. Ces travaux sont donc l'opportunité de réhabiliter les espaces publics et embellir le Cœur de bourg grâce à un aménagement patrimonial et paysager de qualité et favorable à l'environnement.

Dès le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre, la municipalité a souhaité mener une concertation large et ouverte, ce fut un point essentiel inscrit dans le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle commandée. Le choix des dates de ces réunions de concertation n'a pas été fait dans l'intention d'exclure les résidents non permanents ou propriétaires de résidences secondaires. Ces dates ont été arrêtées en fonction du planning global de l'étude pré-opérationnelle. A ces réunions, nous avons compté parmi les participants bon nombre de bi-résidents et habitants de résidences secondaires.

En ce qui concerne les comptes-rendus des ateliers de concertation auxquels ont participé près de 150 personnes, vous n'êtes pas sans savoir qu'il est indispensable de prendre le temps nécessaire pour traiter avec soin les remarques et observations recueillies. Nous avons expressément commandé au bureau d'études Ar'TOPIA de fournir des rendus précis et complets. Nous ne pouvons précipiter ce travail sans risquer de compromettre la qualité des analyses et des décisions à venir.

Je souhaite également clarifier un point concernant les dates de réalisation du projet. Comme il est usuel dans une étude pré-opérationnelle, les dates de réalisations ne peuvent être arrêtées à ce stade. Comme son nom l'indique, cette phase vise à préparer un projet qui n'est pas encore opérationnel.



Pour les ateliers de concertation de février 2024, nous avons largement communiqué par différents canaux (newsletter "Quoi de neuf", site internet de la mairie, panneaux lumineux, affichages municipaux, mailing etc.). Là encore, des bi-résidents et des propriétaires de résidences secondaires ont répondu présents. Ces ateliers, limités en nombre de participants pour favoriser des échanges approfondis en petits groupes, ont donné lieu à des retours très satisfaisants, tant du point de vue des participants que de la municipalité. Nous avons également respecté notre engagement en organisant une réunion publique en mai dernier à laquelle plus de 250 personnes ont assisté et nous regrettons que certains membres de votre association, compte-tenu de l'importance du projet, n'aient pu être présents.

Concernant le sens de circulation de la rue des Vénètes, je tiens à vous préciser que celui-ci est le résultat de la concertation menée avec les acteurs économiques du secteur.

De plus, bien que nous ayons étudié dès l'automne 2023 la possibilité de créer une voie à l'arrière du SPAR, les négociations avec le propriétaire du foncier n'ont malheureusement pas pu aboutir à ce jour. Cependant, et dans une démarche anticipative, un « emplacement réservé » a été positionné sur cet espace dans le cadre de la procédure de modification n°3 du PLU en cours, une modification sera possible après acquisition.

Au sujet du stationnement, le projet ne supprime qu'une dizaine de places sur l'ensemble du périmètre du projet. Je me permets de vous rappeler que le pouvoir de police du maire permet d'adapter les sens de circulation, si les besoins le justifient. Le projet intègre la réversibilité des espaces (voies circulables / piétonnisation) en fonction de la saisonnalité, des festivités etc.

En définitive, la gouvernance du projet inclut de fait GMVa et nous avons le plaisir de collaborer avec Monsieur Olivier Curt, Chef de service des Architectes des Bâtiments de France, à qui le projet a été soumis à tous les différents stades de son élaboration. De plus, Caroline Guillemaut, architecte du patrimoine et co-traitante du marché de l'étude pré-opérationnelle, s'assure du respect de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine historique du cœur de bourg, en lien avec les services de l'État (DRAC et Service Régional de l'Archéologie). Le projet suit donc une instruction par l'ensemble des services concernés.

Enfin, il est essentiel de souligner que notre projet s'inscrit dans une ambition environnementale forte. Un traitement spécifique des eaux pluviales est prévu. Nous travaillons en étroite collaboration avec les services de GMVa pour améliorer la qualité des eaux de baignade et de pallier aux risques d'inondation lors d'épisodes de fortes pluies, qui deviennent hélas de plus en plus fréquents.

Le projet ayant évolué entre l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif, les modifications et apports corroborent certaines remarques ou observations que vous avez formulées. Je vous propose de venir consulter l'exposition du projet qui sera disponible dès le 25 octobre prochain en Mairie. Celle-ci sera consultable jusqu'à la fin des vacances scolaires de février 2025. Ce sera l'occasion de clarifier certains points et de répondre à vos éventuelles interrogations. Un cahier d'observations sera à la disposition du public dont vous pourrez vous saisir.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

